

SOCIAL. FAIBLE TAUX D'ADHÉSION MAIS PRÉSENCE RENFORCÉE DANS LES ENTREPRISES, SAUF DANS LES PETITES.

Les paradoxes du syndicalisme à la française

Si la France est l'un des pays industrialisés qui affiche le plus faible taux de syndicalisation au sein de sa population active, elle voit en revanche progresser la présence des syndicats sur le lieu de travail. Un paradoxe radiographié dans l'étude de la Direction de la recherche du ministère de la Cohésion sociale (Dares).

Avec 8,2 % de salariés adhérents à un syndicat en 2003 - 7,5 % des femmes et 9 % des hommes -, soit 1 845 000 personnes sur un effectif total de 21,71 millions, la France affiche un taux de syndicalisation divisé par deux en 25 ans, note l'étude, intitulée « Mythes et réalités de la syndicalisation en France ». Ce taux s'est stabilisé depuis le début des années quatre-vingt-dix.

Toutefois, dans certains pays affichant des taux supérieurs, l'adhésion à un syndicat est obligatoire pour être embauché ou bénéficier de certains droits.

Pour autant, c'est une spécificité française, la représentation syndicale dans les entreprises, elle, progresse : 40 % des salariés ont déclaré en 2003 qu'un ou plusieurs syndicats étaient présents sur leur lieu de travail - contre 38 % en 1996 et même 55 % si l'on inclut les salariés de la fonction publique (contre 50 % sept ans auparavant).

LE PRIVÉ EN RETARD

Autre singularité : la France est un des pays où les salariés jouissent d'un des taux de couverture conventionnelle les plus élevés au monde, 90 % sont couverts par une convention collective. Dans le modèle français, les organisations syndicales « négocient des avancées pour l'ensemble des salariés et non pour leurs seuls adhérents », grévistes mais aussi non grévistes, rappelle la Dares. Autre réalité déjà bien connue : la présence syndicale reste plus forte dans le public : 15,1 % des salariés de la fonction publique sont syndiqués, un taux trois fois plus important que dans le privé (5,2 %). Enfin, « près de la moitié des salariés d'entreprise, ceux qui travaillent dans des unités de moins de 50 salariés, sont privés de toute représentation syndicale ».